

Madame Fleur Pellerin
Ministre
Ministère de la Culture et de la
Communication
3, rue de Valois
75033 PARIS Cedex 01

Paris, le 17 avril 2015

Madame la Ministre,

Ce que nous redoutions est en œuvre : nous assistons aux débuts de la destruction des réseaux issus de la décentralisation, fondés sur la plus étroite coopération entre l'Etat et les collectivités locales. En quelques mois, s'est mis en marche le plus vaste plan social dans le secteur de la création depuis l'après-guerre. Ce sont des milliers d'emplois qui sont aujourd'hui menacés, alors même que la culture contribue sept fois plus au PIB français que l'industrie automobile avec 57,8 milliards d'euros de valeur ajoutée par an.

Les établissements mis en difficulté sont en connexion directe et permanente avec l'ensemble du tissu artistique et culturel des compagnies et des festivals. A travers eux, c'est l'ensemble de la vitalité artistique qui est mis en danger, comme nous l'avions exposé récemment au Président de la République en votre présence. Madame la Ministre, la situation nécessite une intervention de votre part de toute urgence pour sauver tant qu'il est encore temps les outils emblématiques de votre ministère.

Depuis le déconventionnement du Forum Culturel du Blanc Mesnil, nous assistons régulièrement à des baisses brutales de subvention des établissements labellisés par de nouvelles équipes municipales, sans qu'aucune instance de concertation préalable entre les partenaires ne puisse être mise en œuvre. La réunion des partenaires n'intervient que lorsque la décision de coupe est annoncée unilatéralement et que la situation de crise est entamée.

Ainsi, ces décisions unilatérales en cours d'exercice budgétaire placent les directions d'institution dans des situations d'impossibilité de gestion responsable. Ni les conventions, ni les usages de coopération entre les collectivités et l'Etat pour accompagner les projets, ne permettent de garantir les concertations sur l'avenir des établissements.

Aujourd'hui, ce sont des centres d'art, des scènes nationales comme l'espace Malraux de Chambéry, ou des centres dramatiques comme le TNT de Toulouse dont l'avenir proche est menacé. Les subventions annulées sont de nature à hypothéquer le projet de ces structures puisqu'elles conduisent à des décisions de suppression d'activité, de destruction d'emploi, et de rupture des missions de service public sur leur territoire.

Ce manque de concertation place les directrices et les directeurs concernés dans une situation de grande solitude face à des injonctions contradictoires et des décisions qui relèvent d'une responsabilité partagée des partenaires publics. Les conséquences des coupes sont ici minimisées, et là les responsabilités de gestion décrédibilisées. Nous revendiquons la reconnaissance de l'expertise gestionnaire des directions. Nous demandons instamment que leurs propositions et leurs avis soient respectés et étudiés. Notamment dans la mise en œuvre de calendriers d'accompagnement adaptés.

Nous savons que votre ministère travaille sur chacun de ces dossiers, tous différents par nature. Il semble qu'une inspection permettant un bilan rapide et prospectif soit parfois proposée. Nous reconnaissons l'intérêt d'une telle démarche pour travailler à plus long terme et refonder un dialogue entre les partenaires. Le rôle de l'Etat demeure fondamental mais ne peut se résumer à cette expertise ni à une menace de délabellisation qui ressemblerait à une désertion des territoires : il en va de l'équité qui a fondé toute la décentralisation. Certes, des pactes culture sont aussi signés, mais hélas trop peu, et pas sur les territoires qui remettent en cause des décennies de politiques culturelles croisées.

Cela ne dispense pas de la nécessité de mettre sur pied un plan de sauvetage et de mesures concrètes à très court terme, à la hauteur de la gravité et de la rapidité des risques évoqués.

Nous demandons solennellement qu'un médiateur soit systématiquement missionné de façon rapide et contraignante chaque fois qu'un établissement artistique et culturel public est mis en péril afin d'éviter la paralysie fonctionnelle du projet en termes de programmation, de production, de résidences artistiques et d'emploi.

Nous demandons solennellement qu'une mission parlementaire républicaine associant des élus de tous bords soit mise en place afin d'évaluer la situation et de garantir l'héritage comme l'avenir des outils nationaux et territoriaux de la création.

Madame la Ministre, comptant sur votre engagement pour le soutien à la création, à la présence artistique et culturelle sur tous les territoires auprès de tous les habitants, nous restons à votre disposition pour examiner ensemble la situation d'urgence que nous traversons, et nous vous adressons nos salutations les plus distinguées.



Madeleine LOUARN
Présidente du SYNDEAC

8, rue Blanche
75009 Paris
Tél. : 01 44 53 72 10
Fax 01 44 53 72 12
contact@syndeac.org
www.syndeac.org